



# Légende

 Limite du périmètre d'étude

## DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT AUTONOME PROPOSES :

 Filtre à sable non drainé

 Filtre à sable drainé

 Assainissement autonome déconseillé

 Zone interdite à tout dispositif (bande de 10 m vis à vis des cours d'eau et au dessus des routes en terrain en pente > 5%)\*

*\* : La distance à respecter avec les routes ou limites de propriété pour l'implantation d'un dispositif d'assainissement est au minimum de 5 m (terrain plat).  
Dans le cas où la pente est supérieure à 5 %, cette distance passe à 10 m.  
La distance à respecter vis à vis d'un cours d'eau est de 10 m.*



Carte des dispositifs : ECHELLE : 1/1000 ème



PLAN N°2



Rhône Cévennes Ingénierie

CC PAYS GRAND COMBEN - Zone d'assainissement de la commune de La Grand Combe

PLAN N°3

BERBEZIER

